

Compte-rendu du Conseil d'école du mardi 12 Novembre 2013 ECOLE ELEMENTAIRE DE BUSSAC-FORÊT

Présents :

Pour l'école élémentaire

Peggy Bassiny, directrice, présidente du conseil

Isabelle Pinaud – Danièle Horseau – Geneviève Ganem – Maud Poursin

Parents délégués : Mme Séverin, Mme Briand, Mme Latorse (excusée)

Pour la municipalité : Mme Mattiazzo, maire de la commune

Mme Naud et M. Bourgeix, conseillers municipaux

Préambule sur le rôle du conseil d'école :

La directrice souhaite évoquer avec les parents délégués le rôle du conseil d'école. Trois parents ont été nouvellement élus.

La directrice insiste sur le rôle de partenariat entre les parents et les enseignantes. Les parents délégués sont le relais entre l'école et les parents. Il ne faut pas hésiter à évoquer un problème, s'il se présente, avec l'enseignante de l'enfant concerné. Le conseil d'école n'est pas le lieu pour parler du cas précis d'un enfant.

Il est l'institution dans laquelle se votent des règlements et dans laquelle les parents peuvent émettre des avis.

1 – Effectifs 2013-2014

Ecole élémentaire : 96 élèves

→ CP : 18

→ CE1/ CE2 : 17 CE1 et 8 CE2

→ CE2/CM1 : 10 CE2 et 16 CM1

→ CM1/CM2 : 5 CM1 et 22 CM2 une inscription en CM2 prévue début décembre

2. Lecture et vote du règlement intérieur de l'école élémentaire.

La lecture est faite par la directrice. Des explications sont données sur chaque point et il est régulièrement demandé aux parents délégués s'ils souhaitent apporter des modifications.

La directrice demande de voter le règlement de l'école pour l'année scolaire 2013/2014. Il est adopté à l'unanimité.

3. Sécurité à l'école

Mme BASSINY explique qu'il faut distinguer PPMS et exercice incendie.

PPMS :

La Mise en Sécurité des élèves s'effectue en cas d'événements graves. La sirène des pompiers retentit alors très longuement. Dans ce cas tout le monde doit rester calfeutré chez soi et ne pas sortir. Les parents ne doivent pas venir chercher leurs enfants à l'école.

Les enfants sont regroupés dans un lieu de confinement qui est la bibliothèque. Si les élèves sont sur la cour lorsque survient l'événement, ils doivent se réfugier dans la bibliothèque le plus vite possible dès qu'ils entendent le signal qui est le son d'une corne de brume. Chaque classe a un emplacement particulier dans la bibliothèque. Chaque enfant rejoint ce lieu au plus vite. Les enseignantes vérifient que tous les enfants sont présents en faisant l'appel.

Si les élèves sont dans leur classe, ils doivent y rester.

Un exercice sera effectué afin de sensibiliser les enfants dans le courant du premier trimestre. Un exercice est fait chaque trimestre alors que seul un par année scolaire est obligatoire.

Exercice incendie :

L'exercice incendie se différencie par le signal sonore. Des alarmes sont installées dans chaque bâtiment. Les enfants sont informés dès la rentrée du lieu de regroupement en cas d'évacuation. Il est

important que tous les élèves connaissent ce lieu de regroupement qui se situe dans la cour de l'école, sur le terrain de football.

Les élèves ont reçu une information tôt en septembre. Les conditions météorologiques n'ont pas permis de faire d'alerte jusqu'à présent ; Là encore, une alerte est réalisée chaque trimestre.

4. les Ateliers Pédagogiques Complémentaires

Ce dispositif permet de disposer d'un total de 36 heures en présence des enfants qui ont des difficultés.

Fréquence :

- Les lundis et mardis de 16h30 à 17h30 pour les CE1/CE2 et les CE2-CM1.
- Du lundi au vendredi de 16h40 à 17h10 pour les élèves de CP et de CM1-CM2.

Les enfants ont travaillé les points suivants :

- CP : le code, la phonologie et les nombres
- CE1-CE2 : la lecture, les mathématiques et la motricité fine
- CE2-CM1 : la lecture, les techniques opératoires
- CM1-CM2 : la numération en mathématiques

Une enseignante de maternelle intervient à l'école élémentaire en complément de la prise en charge d'élèves de la maternelle. Il s'agit de Mme Lhoumeau qui a travaillé avec les CM1-CM2 en période 1 et qui va travailler avec des CP en période 2.

Nombre d'élèves ayant bénéficié du dispositif en période 1: 20 élèves.

Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif en période 2: 26 élèves

5. Les projets de classe.

Communs à toutes les classes:

- ➔ Jardin. Plantations et récoltes par toutes les classes de l'école.
- ➔ Noël : Vente de calendriers, réalisation d'un marché de Noël avec une exposition des différents travaux réalisés en classe et vente d'objets réalisés en classe au profit de la coopérative scolaire.
- ➔ Projet en Education au Développement Durable : Animations pour toutes les classes menées avec la Communauté de Communes de Haute-Saintonge. Chaque classe apprend le tri sélectif, comprend la notion de recyclage, a fabriqué du papier recyclé et un composteur, va faire la visite du centre de tri de Clérac.

CP:

Mme Ganem fait l'inventaire des projets du trimestre.

- les Rencontres USEP : la rencontre randonnée a été annulée en raison des conditions climatiques.
- Projet environnement 17 : découverte des animaux de la mare.
- Spectacle du CARFDT : le 2 décembre Parc Parla et Parlabas
- un spectacle « Vive l'école » sera offert par les élèves la Maison Familiale Rurale de Chevanceaux le 19 décembre à la salle des fêtes de BUSSAC-FORET.
- Tennis et jeux de raquettes durant 6 séances, tous les vendredis.
- Projet d'échange avec CP/CE1-CE2 et MS de Sophie Lhoumeau : ateliers de mise en scène d'albums/chorale/danse.

CE1 :

Mme PINAUD parle également des projets qu'elle mène pour la classe de CE1.

- Rencontres USEP : jeux à Bussac
- Rallye-lecture sur un auteur : Christian Voltz
- Projet environnement 17 : Les fleurs de la Lande
- un spectacle « Vive l'école » sera offert par les élèves la Maison Familiale Rurale de Chevanceaux le 19 décembre à la salle des fêtes de BUSSAC-FORET.
- Spectacle du CARFDT.
- Tennis et jeux de raquettes durant 6 séances, tous les vendredis.
- Le projet « parcours en 3 saisons » à La Maison de la forêt : 1 parcours a été fait en automne.
- Correspondance avec l'école de Coux.

- Projet d'échange avec CP/CE1-CE2 et MS de Sophie Lhoumeau : ateliers de mise en scène d'albums/chorale/danse.

Mme BASSINY apporte les précisions suivantes :

- Elle remercie la mairie et le président du club de tennis qui prêtent les locaux à l'école pour l'activité de jeux de raquettes.
 - Cette activité est menée grâce à un contrat de prestation de services avec l'association « Bouge Tes Vacances de Montlieu-la-Garde. Mélanie Fradon encadre une partie de l'activité car elle a les diplômes permettant l'encadrement de cette activité. La coopérative scolaire paye la somme de 100 € par classe. Elle a également acheté du matériel (raquettes et balles) adapté à la corpulence des enfants pour la somme de 205.40 €.
- Les classes de CE2-CM1 et de CM1-CM2 feront du badminton au mois de janvier selon les mêmes modalités. La coopérative scolaire achètera un filet.

CE2-CM1

Mme HORSEAU inventorie les projets pour sa classe.

- **Projet Poney.** Elle a emmené ses élèves une journée durant 5 semaines dans un centre équestre près de Jonzac. Les élèves sont initiés à l'équitation et préparent un spectacle pour la dernière journée auquel sont invités les parents. Elle explique que ce projet est très riche d'enseignements et permet aux élèves de prendre confiance en eux-mêmes au travers de la relation privilégiée qu'ils ont avec les animaux. Un père d'élève a fait un DVD pour les élèves. La coopérative prendra en charge l'achat des DVD.
- Rencontres USEP : balle ovale la semaine prochaine.
- Projet environnement 17 : les chauve-souris.
- Spectacle du CARFD
- le spectacle de la MFR.

Mme BASSINY apporte les précisions suivantes :

- Le projet Poney est lié à un partenariat entre l'Education Nationale et Les Ecurie du Val-de-Seugne. C'est la mairie qui assure le transport des élèves grâce au bus municipal. La coopérative scolaire a payé l'achat des fascicules « galops ». Cela revient à la somme de 2 € par élève.
- Les activités menées avec Nature Environnement 17 sont subventionnées par le Conseil Général. Les activités sont définies avec l'animatrice de NE17 et également gratuites pour l'école.
- Le spectacle du CARFDP est payé par la coopérative scolaire sans participation financière des parents. C'est le cas également des transports ; Le coût de la sortie s'établit comme suit : 6 euros par élève et environ 120 à 150 euros de transport en bus.

Mme BASSINY demande aux parents délégués s'ils ont des questions. Ils répondent chacun par la négative.

CM1-CM2 :

Mme BASSINY parle des projets pour sa classe.

- **Voile sur le site de Port Maubert.** Ce projet est mené le plus tôt possible après la rentrée scolaire de septembre. En effet, il permet aux élèves de s'initier à la pratique de la voile mais pas seulement. Il permet aux élèves les moins scolaires de s'illustrer dans ce genre d'activité et de prendre confiance en eux-mêmes. Il permet à tous de se dépasser devant une difficulté et de surmonter leur peur. Ce projet apporte également une forte cohésion au groupe classe grâce à l'entraide que s'apportent les élèves. De retour en classe les élèves abordent différemment les apprentissages et sont beaucoup plus volontaires. Ainsi l'enseignante constate que les programmes sont parfaitement respectés et beaucoup mieux intégrés. Les effets sont beaucoup appréciables que lorsque l'activité se déroulait au mois de mai.

Mme BASSINY précise que

- le projet existe grâce au partenariat entre l'Education Nationale et la Communauté de Communes. L'activité comme le transport est totalement pris en charge financièrement par la Communauté de Communes.
- le projet n'est ouvert qu'aux classes de CM2 et CM1-CM2.

- Rencontres USEP. Une rencontre de balle ovale a été menée en période 1. Une rencontre cross pour soutenir le Téléthon va avoir lieu le 6 décembre.
- Projet environnement 17 : La forêt
- le spectacle de la MFR

Mme BASSINY demande aux parents délégués s'ils ont des questions. Un parent souligne le fait qu'il y a beaucoup de projets menés dans cette école. Il est expliqué que tous les projets s'appuient sur les programmes de l'Education Nationale et permettent aux élèves de réaliser les apprentissages prévus pour leur niveau.

6- Points divers :

Le CLAS

13 à 14 enfants cette année se sont inscrits aux activités menées tous les jeudis soirs par Mélanie, l'animatrice de « Bouge tes Vacances ». Les activités proposées sont l'aide aux devoirs ainsi que des jeux de société et des activités sportives. La CAF donne un budget. L'Education Nationale est partenaire et propose des activités de formation.

Le local a changé très récemment. Les élèves sont maintenant dans la salle informatique et la cour de l'école élémentaire.

Versement de la Coopérative scolaire par les familles

840 € ont été versés à l'école élémentaire. Cette somme sera répartie entre les quatre classes à raison de 25% pour chacune. La somme n'est pas pour l'instant définitive car il peut encore y avoir des versements. Un rappel va être fait prochainement. L'école remercie les parents de leur participation financière.

Bilan financier de l'école élémentaire

Le relevé de compte du 1^{er} octobre fait apparaître un solde bénéficiaire de 7887.30 euros.

De nombreuses opérations sont en cours (paiements des coopératives, paiements des factures).

Il faut également tenir compte du fait que les subventions versées par la mairie en mai seront utilisées durant toute l'année scolaire.

Le bilan financier sera établi en décembre et sera communiqué à la mairie et aux parents délégués qui pourront avoir accès aux divers documents. Mme Forte et Mme Ehouarne, parents délégués de l'année scolaire 2012/2013 sont venues début octobre vérifier le cahier de compte de la coopérative scolaire et l'ont signé, avalisant ainsi les comptes.

Une sortie au cinéma est prévue la dernière semaine avant les vacances de Noël au cinéma de Montguyon pour tous les élèves.

Le coût de la sortie s'établit comme suit :

- 96 élèves x 2.50€ = 240 €

- 2 bus pour un coût qui devrait avoisiner les 300 €. Les devis ne sont pas encore arrivés.

Soit, au total, environ 540 euros payés entièrement par la coopérative scolaire sans participation financière des parents.

L'école demande à la mairie l'achat d'un frigo pour avoir de la glace en cas de blessure d'un élève. Madame Mattiazzo va voir si cet achat est possible sur le budget de cette année.

Maud POURSIN demande à la municipalité s'il est possible d'utiliser la salle des fêtes le mardi après-midi pour faire faire de l'escrime aux élèves de CM1-CM2. Les élèves amèneront une paire de baskets propres et les mettront seulement en arrivant dans la salle. Madame le maire et les conseillers acceptent.

La séance est levée à 19 h 15.

Secrétaire de séance : Melle Ganem

Compte-rendu rédigé par Mme Bassiny